

**Relevé de conclusion de la réunion du Comité de suivi n°3 du site Natura 2000  
« Lac bleu - Léviste » à Sers**

le vendredi 31 octobre 2008

*Etaient présents :*

M. CASTEROT	Président du Comité de Pilotage « Lac Bleu – Léviste » et Maire de Geu
M. SOULIER	Maire adjoint de Sers
M. FILY	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées
M. ADISSON	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées
M. BAYLE	Président de la Commission syndicale de la Vallée du Barège
M. PASSET	Mairie de Chèze
M. LASCOMBE	Mairie de Chèze
M. NOGUE	Mairie de Villelongue
Mme QUESSETTE	Groupement Pastoral de Villelongue
M. COY	ONF 65
Mme BEAUPERE	Association Nature Midi-Pyrénées
M. LUC	ONCFS (65)
M. VERGEZ BELLOU	Chasseurs Barègeois
M. COSTE	Société de Chasse Davantaygue
M. VIELLE	Mairie de Beaucens – GP d'Isaby
M. PAMBRUN	Maire d'Ayros Arbouix
M. VERGEZ	CS Houscaou
M. CATALAN	CS Houscaou
Melle ACQUIER	Animatrice Natura 2000 – Mairie de Gèdre
M. MENGELLE	Président société de chasse Beaucens Artalens
Melle LEBEAU	Chef de projet – ONF 65, animatrice du site

*Etaient excusés :*

Mme ROBIN RODRIGO	Députée
M. AZAVANT	Conseiller général du canton d'Argelès-Gazost
M. MALVY	Président du Conseil Régional
M. LEHIMAS	DIREN
M. PRIEU	Maire de Pouzac
M. CASTAGNE	Direction Départementale de l'Equipement des Hautes-Pyrénées
M. CASTELLS	Maire de Bagnères de Bigorre
M. NOGUERE	Maire de Sers
M. DELOUS	RTM
M. THION	Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées
Mme ROULAND-BOYER	Sous préfète d'Argelès-Gazost

M. CASTEROT remercie M. SOULIER pour son accueil et rappelle que le souhait des élus était de pouvoir réunir le Comité de pilotage dans l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000. Il remercie les membres pour leur présence, essentielle à l'avancée des actions et fait part de l'importance qu'il attache à la présence des participants, ainsi qu'aux excuses envoyées par les absents. Il laisse la parole à Hortense LEBEAU, nouvelle animatrice Natura 2000 du site Lac Bleu – Léviste.

L'animatrice Natura 2000 rappelle brièvement le calendrier, dresse le bilan des actions menées en 2008 et présente les actions en cours et à venir pour 2009.

Les réactions des participants sur les actions présentées sur le diaporama annexé à ce compte rendu sont retranscrites ci-dessous.

### **Gestion intégrée des habitats naturels et des estives**

Remarques :

⇒ Travaux d'amélioration de la piste du Capet : M. SOULIER précise qu'il y a eu une avancée concernant la clarification du statut de la piste du Capet : l'arrêté municipal a été pris par le maire de Sers. Le groupe de travail concernant les travaux d'entretien de la piste va donc pouvoir être initié début 2009 afin de parvenir à une convention d'entretien.

La question d'une convention d'usage entre les différents acteurs reste à poser au maire de Sers.

M. FILY souligne l'importance de la communication concernant l'avancée des actions et notamment l'utilité de signaler les avancées à l'animatrice du site.

⇒ Réflexion sur la réouverture de la montagne de Viey : M. BAYLE précise qu'une étude est en cours à ce sujet avec le CRPGE. Par la suite, il soulève la question de la déprise agricole et du rôle essentiel qu'on les actions pastorales dans le maintien des milieux ouverts. Il mentionne l'expérience menée en vallée d'Aure dont les actions de débroussaillage en zone intermédiaire plutôt qu'en estive sont intéressantes. La priorité de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège serait donc d'intervenir en priorité sur les zones intermédiaires.

⇒ M. FILY précise que les actions pastorales à l'intérieur du site Natura 2000 bénéficient d'un bonus de 5 % c'est-à-dire d'un financement à 75 %. La construction de cabanes est quant à elle financée à 80 %. Concernant les projets 2008, sous la maîtrise d'ouvrage du GP de Villelongue, non réalisés cette année, M. NOGUE et Mme QUESSETTE précisent qu'il manquait la part d'auto financement et que ces actions sont donc reportées à 2009.

⇒ Réflexion autour des clôtures de protection et de contention et de l'impact sur l'avifaune : M. LUC de l'ONCFS s'interroge sur l'avancement de la réflexion sur le thème des clôtures.

Un groupe de travail avait été initié en avril dernier avec l'animatrice du site de Gavarnie et l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) sur cette thématique.

Les participants soulèvent plusieurs questions, notamment concernant les possibilités de financement d'enlèvement des clôtures inutiles ou la matérialisation de celles à conserver.

M. COY demande si l'enlèvement ne peut pas être en partie financé par Natura 2000 et précise que l'ONF pourrait financer en partie l'enlèvement des clôtures forestières.

M. FILY précise que cette action n'a pas été inscrite au Docob puisque le site Natura 2000 n'est pas une ZPS ; les problématiques « Oiseaux » et notamment « Grand Tétrás » ont donc été écartées mais il n'est cependant pas exclu de consacrer 2 ou 3 jours d'animation en 2009 à la problématique « clôtures ». Il fait également part du travail réalisé par l'OGM sur la mortalité des oiseaux due à la présence de câbles.

Claire ACQUIER nous fait part de l'expérience en cours sur le site de Gavarnie : un travail d'identification et de visualisation à l'aide de ruban a été réalisé. Elle fait part du travail en cours sur les clôtures et les câbles EDF, qui sont un enjeu « rapace » important.

Il ressort de ces échanges qu'il faut tout d'abord inventorier les clôtures sur le site et identifier celles à retirer et celles à conserver.

On distingue par ailleurs 2 types de clôture : les clôtures pastorales et les clôtures forestières, qui donnent lieu à 2 enjeux que sont le paysage et les oiseaux.

M. CASTEROT dit qu'il faut réunir les utilisateurs et les gens de terrain autour de cette question dans un groupe de travail. La date de ce groupe de travail a été fixée après la réunion au **jeudi 22 janvier 2009 à 14 heures à la Commission Syndicale de la Vallée du Barèges.**

#### **Action Suivi des milieux humides**

Hortense LEBEAU rappelle qu'au cours de la phase d'élaboration du Docob, il avait été retenu comme mesure prioritaire de gestion la réalisation d'un suivi de l'état de conservation des milieux humides sensibles dans les secteurs des lacs d'Isaby et d'Ourrec suite à l'identification de formations humides d'intérêt communautaire.

Cependant, le Groupe de travail qui s'est réuni sur le terrain cet été a permis de conclure que le suivi n'était pas justifié puisque aucune zone alliant présence d'habitats d'intérêt communautaire et dégradations due à la fréquentation n'a été identifiée.

En revanche, la prospection effectuée a permis de distinguer la présence d'algues filamenteuses dans le ruisseau situé en aval du lac d'Isaby.

Le Conservatoire Botanique a donc préconisé une détermination et une interprétation de ces algues par un spécialiste ainsi qu'un suivi photographique de certains points de la végétation. Ce suivi sera mis en place en 2009.

M. CASTEROT attache de l'importance à ce phénomène et il semblerait que ces algues étaient beaucoup moins présentes les années précédentes.

#### **Action Suivi de l'évolution des épicéas**

Hortense LEBEAU rappelle que l'objectif de cette action est de suivre et de limiter l'expansion de l'épicéa au sein d'habitats d'intérêt communautaire à travers plusieurs mesures et notamment un suivi de l'essence sur le versant sud du Bastan de Sers.

Les premières réflexions ont été menées à ce sujet en 2008 et un groupe de travail sera constitué au printemps 2009 afin de se rendre sur le terrain et de définir l'opportunité du suivi, ses objectifs et ses modalités.

Le groupe de travail sera constitué comme suit : Conservatoire Botanique / RTM / ONF / propriétaires / CRPGE / PNP / DDAF ainsi que l'animatrice Natura 2000 de la mairie de Gèdre qui rencontre des problématiques similaires sur le site de Gavarnie.

#### **Action forêt : Actualisation des aménagements forestiers**

L'actualisation des aménagements forestiers se poursuit.

Les données Natura 2000 sont intégrées aux aménagements forestiers dont la révision est récente ou en cours (forêt communale d'Artalens Souin / forêt syndicale de Barèges / forêt communale de Villelongue)

La forêt privée de Bizourtère, dont l'aménagement s'est achevé en 2007 n'est actuellement plus gérée par l'ONF même si des propositions de Plan Simple de Gestion ont été faites par l'ONF.

Concernant les aménagements de la forêt syndicale du Houscaou, de la forêt communale de Pouzac et de la forêt domaniale du Capet dont les révisions sont prévues entre 2013 et 2018, l'ONF prévoit une intégration des données Natura 2000 dans les 3 ans à venir sur les forêts de plus de 100 hectares : seule la forêt domaniale du Capet est donc concernée.

*M. COY précise que l'aménagement forestier est le document de gestion qui prévoit les plans de coupe et de travaux pour les forêts relevant du régime forestier.*

## Action signalétique d'information

Hortense LEBEAU rappelle que la mise en place de 3 panneaux d'information générale à différentes entrées du site a été validée lors du comité de suivi de février dernier. A ce sujet un 1<sup>er</sup> groupe de travail s'était réuni pour valider les emplacements des différents panneaux et définir les maîtres d'ouvrage. Ces panneaux rassembleront des informations sur les milieux et les espèces présentes, les activités humaines et un rappel de la réglementation en vigueur.

- Un panneau sera installé vers le Hautacam (maîtrise d'ouvrage : commune de Beaucens)
- Un panneau sera mis en place sur la montagne fleurie (maîtrise d'ouvrage : commune de Sers)
- Le troisième panneau sera installé dans le vallon de Sers, à la sortie du village (maîtrise d'ouvrage : commune de Sers)

Une réflexion est en cours concernant ces panneaux et les thématiques abordées sont présentées sous forme de maquette et sont validées par le Comité de suivi.

M. CASTEROT rappelle l'importance de la participation des acteurs concernés dans la création des textes et le choix des illustrations pour que toutes les activités du site soient bien représentées.

Les membres du Comité de suivi sont d'accord pour participer, dans la mesure du possible, aux groupes de travail pour la conception de ces panneaux dont les dates ont été fixées à la suite du Comité de suivi au **mercredi 10 décembre à 18 heures à la mairie d'Ayros - Arbouix** pour le panneau du Hautacam et au **mardi 16 décembre à 9 heures à la mairie de Sers** pour les panneaux de la Montagne fleurie et du Vallon de Sers.

L'animatrice rappelle que ces panneaux seront posés au printemps 2009.

Par ailleurs, l'action « signalétique d'information » prévoit la mise en place de 2 autres panneaux au niveau de la piste du Capet et du Chiroulet. Lors du dernier Comité de suivi, les participants avaient émis le souhait de mettre en place un panneau supplémentaire du côté de Saligos / Chèze.

Le comité de suivi valide la mise en place de ce panneau.

M. CASTEROT propose l'idée de mettre 2 « petits » panneaux plutôt qu'un « grand », au niveau du sentier de Nat en partant de Villelongue et au départ du sentier à Chèze et conclut en disant que la réflexion appartient aux 2 collectivités concernées. Un emplacement au dessus de Villelongue en limite du site à la hauteur d'Ortiac est proposé.

M. FILY rappelle que ces actions sont financées à 100% et que 2 financements ont pour l'instant été engagés en 2008. La question du financement étant susceptible d'évoluer, il précise qu'il faudra réexaminer le cas des 3 panneaux dont la maîtrise d'ouvrage aura lieu en 2009 et envisager une maîtrise d'ouvrage commune. M. FILY émet l'hypothèse que la Commission Syndicale du Houscaou pourrait être le maître d'ouvrage.

## La Charte Natura 2000

Un projet de Charte est distribué en séance.

Hortense LEBEAU rappelle que la Charte Natura 2000 est un document proposé à la signature des propriétaires, constitué d'une liste de recommandations et d'engagements pour des pratiques de gestion courantes et durables au sein du site Natura 2000, pour une durée de 5 ans.

Le contenu de la Charte est ensuite présenté sur le diaporama (voir diaporama ci-joint). Il est important que la Charte soit validée rapidement par le Comité de suivi afin que les propriétaires puissent y adhérer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et bénéficier ainsi des exonérations fiscales associées dès 2009.

L'animatrice annonce les prochaines étapes de l'adhésion à la Charte Natura 2000, et les échéances pour fin 2008.

Dans les semaines suivant le Comité de suivi :

- La DDAF envoie un courrier aux propriétaires publics pour leur expliquer la marche à suivre pour adhérer à la Charte.
- L'animatrice contacte par courrier les propriétaires privés des parcelles se trouvant dans le périmètre Natura 2000 dans le même but.

Les courriers adressés aux différents propriétaires contiennent **une lettre explicative, un exemplaire de la Charte Natura 2000 et un formulaire d'adhésion.**

- 2 permanences seront tenues par l'animatrice du site au début du mois de décembre afin de donner des précisions sur la Charte et d'aider les propriétaires dans leur démarche d'adhésion. Ces permanences qui auront lieu **le lundi 15 décembre 2008 de 14 heures à 18 heures à la mairie de Saligos et le mercredi 17 décembre de 9 heures à 12 heures à la mairie de Beaucens**, seront l'occasion de signer la Charte. Par ailleurs l'animatrice du site se tiendra à la disposition des propriétaires à l'ONF, à Tarbes.
- Les formulaires seront ensuite transmis avant le 31 décembre 2008 pour validation et permettront une exonération de la taxe sur le foncier non bâti au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

L'animatrice présente le programme d'actions pour 2009 et fait part de la mise en place d'une nouvelle action pour l'année 2009 : la mise en place d'un suivi du Desman des Pyrénées. Des indices de présence de cette espèce endémique avaient été relevés à plusieurs reprises lors des inventaires réalisés pendant la phase d'élaboration du Docob. Les participants sont d'accord sur le fait que la maîtrise d'ouvrage de cette action pourrait être portée par la Fédération départementale de pêche et mentionne M. DUCOS, Président de la fédération de pêche des Hautes Pyrénées, comme interlocuteur privilégié pour cette question.

M. CASTEROT remercie la DDAF ainsi que l'ONF pour leur travail et clôture la séance en remerciant les participants et en les encourageant à continuer sur cette lancée pour la concrétisation des actions à venir.

La séance est levée à 22h30.

Le président du Comité de suivi

Jean Claude CASTEROT